

**ENTRAIDE SAINTE-FOY**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 MARS 2018**

<b>Table des matières</b>	<b>Pages</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2
Résultats	4
Evolution des actifs nets non affectés	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres du conseil d'administration  
de ENTRAIDE SAINTE-FOY

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de ENTRAIDE SAINTE-FOY, qui comprennent le bilan au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminée à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des revenus de dons, d'activités et d'autofinancement pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, des redressements pourraient s'avérer nécessaires à l'égard d'éléments d'actif ou de passif comptabilisés ou non comptabilisés ou d'éléments des états des résultats et de l'évolution des actifs nets.

#### Opinion avec réserve

A mon avis, à l'exception de l'effet d'éventuels redressements dont il est question au paragraphe Fondement de l'opinion avec réserve, que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure d'utiliser des procédés usuels d'audit, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de ENTRAIDE SAINTE-FOY au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Michel Légaré, CPA auditeur, CGA

Québec, Qc

Le 12 juin 2018

**ENTRAIDE SAINTE-FOY**  
**RÉSULTATS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>PRODUITS</b>		
Subvention du Centre intégré universitaire de santé et services Sociaux de la Capitale-Nationale	<b>116 326 \$</b>	115 517 \$
Subvention de la Ville de Québec (arrondissement 3)	<b>11 867</b>	9 420
Subvention salariale	<b>13 013</b>	8 798
Subvention de la Caisse populaire Pointe Sainte-Foy		8 000
Subvention de la Coop IGA de Sainte-Foy	<b>3 000</b>	
Dons Ministres et Députés - Enveloppes discrétionnaires	<b>2 750</b>	1 350
Campagne de financement	<b>11 270</b>	9 858
Activités d'autofinancement	<b>4 691</b>	5 610
Transport des clients	<b>89 200</b>	105 126
Remboursement de TPS-TVQ	<b>8 910</b>	4 325
Remboursement de CSST	<b>1 445</b>	
Dons reçus en certificats cadeaux	<b>500</b>	215
Revenus d'intérêts	<b>194</b>	167
Autres	<u><b>2 367</b></u>	<u>1 883</u>
	<u><b>265 533</b></u>	<u>270 269</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	<b>137 761</b>	142 703
Transport des clients	<b>91 164</b>	108 789
Certificats cadeaux	<b>1 275</b>	720
Loyer	<b>9 309</b>	8 995
Entretien	<b>930</b>	2 641
Télécommunications	<b>2 818</b>	2 944
Campagne de financement	<b>5 764</b>	6 248
Frais de répit-gardiennage et stationnement	<b>20</b>	105
Fournitures et frais de bureau	<b>3 954</b>	9 153
Honoraires professionnels	<b>3 158</b>	3 945
Formation	<b>394</b>	769
Cotisations et permis	<b>95</b>	1 830
Frais de représentation	<b>102</b>	252
Publicité et promotion	<b>595</b>	3 262
Mauvaises créances		577
Intérêts et frais bancaires	<b>460</b>	407
Autres	<b>668</b>	2 238
Achats d'immobilisation		2 136
	<u><b>258 467</b></u>	<u>297 714</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	<u><u><b>7 066 \$</b></u></u>	<u><u><b>( 27 445 )\$</b></u></u>

**ENTRAIDE SAINTE-FOY  
EVOLUTION DES ACTIFS NETS NON AFFECTÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
SOLDE AU DÉBUT	37 926 \$	65 371 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>7 066</u>	( <u>27 445</u> )
SOLDE A LA FIN	<u><u>44 992</u></u> \$	<u><u>37 926</u></u> \$

**ENTRAIDE SAINTE-FOY  
BILAN  
AU 31 MARS 2018**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<u>A C T I F</u>		
<u>A COURT TERME</u>		
Encaisse	37 235 \$	32 366 \$
Débiteurs (note 3)	<u>8 244</u>	<u>8 969</u>
	<u>45 479 \$</u>	<u>41 335 \$</u>
<u>P A S S I F</u>		
<u>A COURT TERME</u>		
Créditeurs (note 5)	<u>487 \$</u>	<u>3 409 \$</u>
<u>A C T I F S N E T S</u>		
<u>NON AFFECTÉS</u>		
	<u>44 992</u>	<u>37 926</u>
	<u>45 479 \$</u>	<u>41 335 \$</u>

Approuvé au nom du conseil d'administration

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**ENTRAIDE SAINTE-FOY  
FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	7 066 \$	( 27 445 )\$
Variations nette des soldes hors caisse du fonds de roulement (note 6)	( <u>2 197</u> )	<u>6 609</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>4 869</u>	( <u>20 836</u> )
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>4 869</b>	<b>( 20 836 )</b>
	<u><b>32 366</b></u>	<u>53 202</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A LA FIN</b>		
	<u><b>37 235</b></u> \$	<u>32 366</u> \$

**ENTRAIDE SAINTE-FOY  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2018**

Note 1     **STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme, constitué le 6 juin 1979 selon la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de susciter et promouvoir le bénévolat à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, des handicapés et des malades dans leur milieu naturel. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est enregistré à titre d'organisme de charité.

Note 2     **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits sont constatés lorsque le service est facturé

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Immobilisations

Les immobilisations sont passées en charges au moment de leur acquisition.

**ENTRAIDE SAINTE-FOY**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2018**

Note 3	<b>DÉBITEURS</b>	<b><u>2018</u></b>	<b><u>2017</u></b>
	Comptes clients	7 714 \$	8 559 \$
	Certificats cadeaux		410
	Taxes à la consommation	<u>530</u>	
		<u><u>8 244</u></u> \$	<u><u>8 969</u></u> \$
Note 4	<b>IMMOBILISATIONS</b>		
	Matériel informatique	4 621 \$	991 \$
	Équipement et mobilier de bureau	<u>2 614</u>	
		<u><u>7 235</u></u> \$	<u><u>991</u></u> \$
Note 5	<b>CRÉDITEURS</b>		
	Comptes fournisseurs	487 \$	2 275 \$
	Taxes à la consommation		<u>1 134</u>
		<u><u>487</u></u> \$	<u><u>3 409</u></u> \$
Note 6	<b>INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>		
	<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
	La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les instruments financiers très liquides dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.		
	<b>VARIATION NETTE DES SOLDES HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT:</b>		
		<b><u>2018</u></b>	<b><u>2017</u></b>
	Débiteurs	725 \$	3 300 \$
	Créditeurs	( 2 922 )	3 409
	Produits perçus d'avance		( 100 )
		<u><u>( 2 197 )</u></u> \$	<u><u>6 609</u></u> \$

**ENTRAIDE SAINTE-FOY  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2018**

Note 7 **OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS**

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risque financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de deux sources: la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les débiteurs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont déposés dans des grandes institutions financières de bonne réputation afin de limiter l'exposition au risque de crédit. Le risque de crédit découlant du fait que des contreparties ne règlent pas leurs créances n'est pas jugé significatif.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à l'encaissement des fonds provenant des subventions et d'autres sources, dont l'organisme a besoin pour s'acquitter de ses dettes à l'échéance.